

Fiche de données de sécurité

BIKUCOAT SPEED

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

BIKUCOAT SPEED

UFI

JN40-4001-900P-MJQP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Étanchéité

Utilisations déconseillées

Donnée non disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

swisspor AG

Bahnhofstrasse 50

CH-6312 Steinhausen

Téléphone : +41 21 948 48 48

Fax : +41 21 948 48 59

E-Mail/Internet : info@swisspor.com / www.swisspor.com

Interlocuteur : M. Jacques Esseiva

(Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures)

Téléphone : +41 21 948 48 56

Information d'urgence : Centre d'information toxicologique Zürich

Numéro d'urgence : 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Remarques concernant la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et éco toxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

-

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

-

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient du bisacétylacétonate de dioctylétain. Peut provoquer des réactions allergiques.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Consignes de sécurité

-

Remarques concernant l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT

Aucune donnée disponible.

Évaluation vPvB

Aucune donnée disponible.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2. Substances

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	triméthoxypropylsilane			
	1067-25-0 213-926-7 - 01-2119972314-37	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315	< 5,00	% en poids
2	Bisacétylacétonate de dioctylétain			
	54068-28-9 483-270-6 - 01-0000020199-67	Skin Sens. 1; H317 STOT SE 2; H371o	< 2,50	% en poids
3	carbonate-de-calcium			
	471-34-1 207-439-9 - -	-	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	hydroxyde d'aluminium			
	21645-51-2 244-492-7 - 01-2119529246-39	-	>= 10,00 - < 25,00	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

Nr.	Remarque	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aigüe)	Facteur M (chronique)
2	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 5%	-	-

Nr.	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2	H371o orale; -; -

4. Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indications concernant les premiers secours médicaux ou un traitement spécial

Aucune information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone ; mousse ; poudre d'extinction ; eau pulvérisée ; brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: oxydes de carbone (COx); Oxyde d'azote (NOx)

5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Personnel non formé aux situations d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Personnel d'intervention

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger :

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Consignes de protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit.

7.2 Conditions de stockage sûr, en tenant compte des incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux récipients :

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Consignes de stockage commun :

Substances à éviter, voir section 10.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	carbonate-de-calcium	471-34-1	207-439-9
	MAK (SUVA)		
	Calciumcarbonat / Carbonate de calcium		
	VLE (8h)	3 a	mg/m ³
2	hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7
	MAK (SUVA)		
	Aluminiumhydroxid / Aluminium hydroxyde		
	VLE (courte durée)		mg/m ³
	VLE (8h)	3 a	mg/m ³
	Remarque/s	B	
3	Bisacétylacétonate de dioctylétain	54068-28-9	483-270-6
	MAK (SUVA)		
	Di-n-Octylzinnverbindungen (als Sn berechnet) / Composés de di-n-octylétain (Exprimé en Sn)		
	VLE (courte durée)	0,02 e	mg/m ³ 0,004 ppm
	VLE (8h)	0,02 e	mg/m ³ 0,004 ppm
	Remarque/s	H SSB, Der Stoff kann gleichzeitig als Dampf und Aerosol vorliegen / La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	
	MAK (SUVA)		
	Octylzinnverbindungen (Als Sn berechnet) / Des composés d'étain octylique (Exprimé en Sn)		
	VLE (courte durée)	0,02 e	mg/m ³ 0,004 ppm
	VLE (8h)	0,02 e	mg/m ³ 0,004 ppm
	Remarque/s	H, Der Stoff kann gleichzeitig als Dampf und Aerosol vorliegen / La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	
	MAK (SUVA)		
	Zinnverbindungen, organische als Sn berechnet (Als Sn berechnet) / Composés d'étain, organiques (Exprimé en Sn)		
	VLE (courte durée)	0,2 e	mg/m ³
	VLE (8h)	0,1 e	mg/m ³
	Remarque/s	H	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

Valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	triméthoxypropylsilane			1067-25-0 213-926-7	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	17,86	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	123,82	mg/m ³
2	Bisacétylacétonate de dioctylétain			54068-28-9 483-270-6	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,07	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	84	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	84	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,091	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,091	mg/m ³

Valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	triméthoxypropylsilane			1067-25-0 213-926-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1,26	mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	8,77	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	30,25	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	154,17	mg/m ³

Valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	triméthoxypropylsilane		1067-25-0 213-926-7	
	Eau	eau douce	1,49	mg/L
	Eau	eau marine	0,149	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	5,6	mg/k g poid s sec
	Eau	eau marine sédiment	0,56	mg/kg poids sec
	sol	-	0,25	mg/k g poid s sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L
2	Bisacétylacétonate de dioctylétain		54068-28-9 483-270-6	
	Eau	eau douce	0,026	mg/L
	Eau	eau marine	0,003	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,155	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	0,015	mg/kg
	sol	-	0,016	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1	mg/L

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Dispositifs techniques de contrôle appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection avec protection latérale (DIN EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Autres mesures de protection

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition environnementale

Aucune donnée disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	variable, selon la coloration
Odeur	aucune donnée disponible

Valeur pH	
Valeur	7
Source	Fabricant

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	aucune donnée disponible
Point de fusion / point de congélation	aucune donnée disponible
Température de décomposition	aucune donnée disponible
Point d'éclair	aucune donnée disponible
Température d'inflammation	aucune donnée disponible
Inflammabilité	aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosion	aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosion	aucune donnée disponible
Pression de vapeur	aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	aucune donnée disponible
Densité relative	aucune donnée disponible

Densité	
Valeur	1,3 g/cm ³
Température de référence	20 °C
Source	Fabricant

Solubilité
aucune donnée disponible

Coefficient de répartition n-octanol/eau (valeur log)			
Nr.	Nom de la substance	N° CAS	N° CE
1	Triméthoxypropylsilane	1067-25-0	213-926-7
log Pow			1,7
Source	ECHA		

Viscosité cinématique
aucune donnée disponible
Propriétés des particules
aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Autres informations
Aucune donnée disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Ne sont pas connues.

10.5 Matériaux incompatibles

agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	triméthoxypropylsilane	1067-25-0	213-926-7
	DL50	5170	mg/kg de poids corporel
	Espèces	rat	
	Méthode	OCDE 401	
	Source	ECHA	
2	Bisacétylacétonate de dioctylétain	54068-28-9	483-270-6
	DL50	2500	mg/kg de poids corporel
	Espèces	rat (femelle)	
	Méthode	OCDE 423	
	Source	ECHA	

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Bisacétylacétonate de dioctylétain	54068-28-9	483-270-6
	DL50	>	2000 mg/kg de poids corporel
	Espèces	rat	
	Méthode	OCDE 402	
	Source	ECHA	

Toxicité aiguë par inhalation			
Nr.	Nom de la substance	N° CAS	N° CE
1	Triméthoxypropylsilane	1067-25-0	213-926-7
	CL50	22,2	mg/l
	Durée d'exposition	4	Heure
	Etat d'agrégation	Vapeur	
	Espèce	Rat	
	Méthode	OECD 403	
	Source	ECHA	

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
Nr.	Nom de la substance	N° CAS	N° CE
1	Triméthoxypropylsilane	1067-25-0	213-926-7
	Espèce	Lapin	
	Méthode	OECD 404	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Irritant	
2	Bisacétylacétonate de dioctylétain	54068-28-9	483-270-6
	Durée d'exposition	4	h
	Espèces	lapin	
	Méthode	OCDE 404	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Non irritant	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire grave			
Nr.	Nom de la substance	N° CAS	N° CE
1	Triméthoxypropylsilane	1067-25-0	213-926-7
	Espèce Méthode Source Évaluation	Lapin OECD 405 ECHA Non irritant	
2	Bisacétylacétonate de dioctylétain	54068-28-9	483-270-6
	Espèces Méthode Source Évaluation	lapin OCDE 405 ECHA Non irritant	

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau			
Nr.	Nom de la substance	N° CAS	N° CE
1	Triméthoxypropylsilane	1067-25-0	213-926-7
	Chemin d'enregistrement	Peau	
	Espèce Méthode Source Évaluation	Cobaye OECD 406 ECHA Non sensibilisant	
2	Bisacétylacétonate de dioctylétain	54068-28-9	483-270-6
	Voie d'exposition	Peau	
	Espèces Méthode Source Évaluation	souris OCDE 429 ECHA sensibilisant	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
Nr.	Nom de la substance	N° CAS	N° CE
1	Triméthoxypropylsilane	1067-25-0	213-926-7
	Méthode Source Evaluation/Classement	OECD 471 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de Classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée disponible
Cancérogénicité
Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique
Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée
Aucune donnée disponible
Risque d'aspiration
Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucune donnée disponible

Autres informations

Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité sur les poissons (aiguë)	
Aucune donnée disponible	
Toxicité sur les poissons (chronique)	
Aucune donnée disponible	

Toxicité pour les daphnies (aiguë)			
Nr.	Nom de la substance	N° CAS	N° CE
1	Triméthoxypropylsilane	1067-25-0	213-926-7
CE50		>	816 mg/l
Durée d'exposition			48 Heure.
Espèce	Daphnia magna		
Méthode	EU Method C.2		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)	
Aucune donnée disponible	

Toxicité pour les algues (aiguë)			
Nr.	Nom de la substance	N° CAS	N° CE
1	Triméthoxypropylsilane	1067-25-0	213-926-7
CE50		>	913 mg/l
Durée d'exposition			72 Heure.
Espèce	Desmodemus subspicatus		
Méthode	EU C.3		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)	
Aucune donnée disponible	

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Bisacétylacétate de dioctylétain	54068-28-9	483-270-6
NOEC			100 mg/l
Durée d'exposition			3 h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
Nr.	Nom de la substance	N° CAS	N° CE
1	Triméthoxypropylsilane	1067-25-0	213-926-7
Valeur		54	%
Durée		28	d
Méthode	EU Method C.4-A		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de répartition n-octanol/eau (valeur logarithmique)			
Nr.	Nom de la substance	N° CAS	N° CE
1	Triméthoxypropylsilane	1067-25-0	213-926-7
log Pow		1,7	
Source		ECHA	
2	Bisacétylacétonate de dioctylétain	54068-28-9	483-270-6
log Pow		9,259	
Température de référence		20 °C	
Méthode		QSAR	
Source		ECHA	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB	
Nom du produit	
BIKUCOAT SPEED	
Évaluation PBT	Aucune donnée disponible
Évaluation vPvB	Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.8. Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Procédure de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classes de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7 Transport en vrac par voie maritime selon les instruments de l'OMI

Non pertinent

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement / réglementations spécifiques applicables à la substance ou au mélange Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs, ce produit ne contient aucune substance soumise à restriction figurant à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

Nr.	Nom de la substance	N° CAS	N° CE	Nr.
1	Carbonate de calcium	471-34-1	207-439-9	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou 2.

Autres dispositions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

16. Autres informations

Sources utilisées pour établir la fiche de données de sécurité :

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et éco toxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans les sections 2 et 3 (si elles ne sont pas déjà mentionnées dans ces sections).

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque des irritations cutanées.
H317	Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
H371o	Risque présumé d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

Service émetteur de la fiche technique

Swisspor AG - CH-6312 Steinhausen, Bahnhofstrasse 50, Tel.: +41 21 948 48 48, Fax: +41 21 948 48 59,
E-Mail: www.swisspor.ch

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.